



Bienvenue!

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 12 mai 2021 (ajournement 13 mai 2021)

Nomination de la présidence d'assemblée

Il est proposé que Valérie Beaulieu et Michael Badeau agissent à titre de présidence d'assemblée.

Le 12 mai : Il est proposé par Martine Provost, appuyée par Patrice Rousselle Adoptée à la majorité



Consignes pour le vote

- Chaque personne ayant son lien unique, ne pourra voter qu'une seule fois par question :
 - Au moment indiqué, vous verrez apparaître un «sondage» et il suffira d'y répondre;
 - Pour les IPHONE ou IPAD, il se pourrait que vous ayez à cliquer sur « sondage en cours » pour démarrer le sondage;
 - Si vous avez une difficulté technique durant le vote, veuillez le signaler promptement en levant la main;
 - Lorsque chacun des votes sera terminé, le résultat du vote (en pourcentage) sera partagé à l'écran, (sauf pour le vote final qui sera ajourné à l'AG du 13 mai);



Consignes pour le vote

- Tout le processus de vote est entièrement anonyme (pendant le vote, les résultats et le rapport). Chaque membre ne peut voter qu'une seule fois grace à son lien unique;
- ATTENTION : Une fois que vous aurez cliqué sur «soumettre», il est impossible de revenir en arrière pour changer le vote;
 - Si vous assistez à la rencontre par une ligne téléphonique, vous ne pourrez pas voter;
 - N'oubliez pas de prévoir un chargeur, afin d'avoir de l'énergie jusqu'à la fin de la rencontre.



Nomination de la présidence d'assemblée

Il est proposé que Valérie Beaulieu et Michael Badeau agissent à titre de présidence d'assemblée.

Pour se faire une pratique de vote, une question test vous sera soumise maintenant!







Règles de fonctionnement

Utilisation du Chat :

- Vous pouvez communiquer seulement avec Kim D'Amour problématiques techniques.
- La co-présidence d'assemblée vous indiquera à quelle étape de la procédure nous sommes rendus.
- La proposition complète y sera aussi indiquée à l'occasion du vote afin que vous puissiez lire l'entièreté de la proposition.

Pour demander le droit de parole :

- Lever la main
- Attendre que la présidence d'assemblée vous nomme (procédure co-hôte).

Avant d'exercer votre droit de parole, assurez vous que :

- Votre micro est ouvert.
- Votre caméra est ouverte.
- Identifiez-vous (prénom, nom, école ou centre).



Règles de fonctionnement

Lors de la prise de parole :

- Adressez-vous à la présidence d'assemblée
- Conservez un langage et un ton respectueux;
- Respectez les consignes de la procédure d'assemblée délibérante;
- À 20 sec de la fin, vous serez invité à conclure, votre micro sera fermé à la fin du temps alloué;
- La présidence d'assemblée pourra vous soutenir ou vous guider au besoin.

Pour accéder à la documentation en appui :

- Les documents de la rencontre sont accessibles sur le site de L'APL dans la section "Documents, BDD, AG du 12 mai 2021" à la suite de la documentation sur la procédure ZOOM.
- La co-présidence pourra aussi déposer le lien pour accéder au document approprié dans "discussion, converser (chat)" au moment jugé opportun.



Procédure d'assemblée délibérante

Les cinq principes de la démocratie syndicale :

- 1. Information Présentation du sujet
- 2. Compréhension Comité plénier d'échanges et de questions (2 min)
- 3. Débat Présentation des propositions (2min)
 - Délibérante (2 min) droit à 2 tours, priorité au ler tour)
 - → Droit de réplique (2 à 6 min)
- 4. Décision → Vote
- 5. Solidarité dans le résultat donc dans l'action

Document d'appui disponible

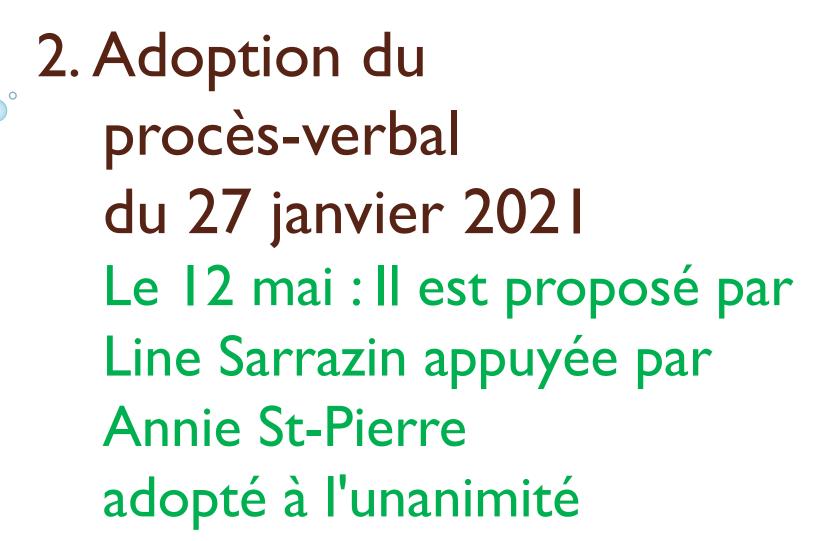


I- Ordre du jour

- Adoption de l'ordre du jour;
- 2. Ratification du procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2021;
- 3. Proposition de règlement sectoriel (présentation);
- 4. Proposition de règlement sectoriel (vote)













3. Proposition de règlement sectoriel





En période de négociation:

Il y a 2 tables de négociation

- Négociation sectorielle (enseignant seulement)
- Négociation intersectorielle (scolaire, collégial, santé, fonction publique)



Mandat de grève

- ▶ ler février—sortie médiatique
- ≥2 février
 - Rencontre au sommet
 - Table restreinte

Jeudi I er avril

 La FSE-CSQ annoncent la tenue de la première journée de grève



Du 29 mars au 11 avril

- I 2 rencontres à la table restreinte
- La partie patronale fait une proposition de règlement à la FSE-CSQ

Mercredi 14 avril- « Grève innovante» de courte durée

Une première historique en éducation



15 et 16 avril

Réuni en conseil fédéral, l'ensemble des syndicats affiliés à la FSE-CSQ juge la proposition de règlement du 11 avril insuffisante

21 avril

La partie patronale fait une «nouvelle offre bonifiée»



22 et 23 avril

Le conseil fédéral de la FSE-CSQ décide de soumettre la proposition de règlement sectoriel à l'appréciation des membres en assemblées générales

17 mai

L'ensemble des syndicats FSE-CSQ feront le point sur les assemblées générales



Proposition de règlement FSE-CSQ et APEQ 2020-2023

Proposition de règlement sectoriel du 23 avril 2021

Nos demandes regroupées en 4 grands enjeux :

- 1. Composition de la classe et services aux élèves HDAA
- 2. Lourdeur et complexification de la tâche
- 3. Précarité et insertion professionnelle
- 4. Rémunération





3. Proposition de règlement

PRÉSENTATION DES
PRINCIPALES DEMANDES
DE LA FSE-CSQ
ET
PROPOSITIONS DE RÉGLEMENT
PATRONALES





3. Proposition de règlement

Sectorielle

En période de négociation : Il y a 2 tables de négociation (donc deux négociations simultanées):

1. Négociation sectorielle



(Enseignants FSE seulement)

2. Négociation intersectorielle

(Scolaire, collégial, santé, fonction publique)









Comparatif - Composition de la classe et EHDAA

Notre demande initiale:

Augmenter le nombre de classes spéciales, leur assurer des ratios adéquats et des services stables et suffisants, et les rendre plus homogènes

Proposition de règlement :

➤ Ajout de 225 classes spéciales sur 3 ans

2021-2022 : 75 classes

2022-2023 : 75 classes

2023-2024 : 75 classes

18 M \$





Comparatif - Composition de la classe et EHDAA

Notre demande initiale:

Équilibrer la classe régulière, notamment en tenant compte de la pondération a priori de TOUS les élèves qui y sont intégrés

Proposition de règlement :

Ajout de groupes ordinaires au primaire dans les milieux difficiles autres que les milieux défavorisés (ouverture d'environ 300 classes)







Comparatif - Composition de la classe et EHDAA

Notre demande initiale:

Diminuer les ratios

Proposition de règlement :

- Baisse des ratios de 1 pour les classes de maternelles 4 et 5 ans en milieux défavorisés
- Intégration de l'annexe 25 (nombre d'élèves par classe) dans la CC des règles de formation de groupe







Comparatif - Composition de la classe et EHDAA

Notre demande initiale:

Ajouter des ressources enseignantes, notamment pour répondre aux besoins des élèves HDAA ou ayant des besoins particuliers

Proposition de règlement :

Montant de 675 \$ dès le début de l'année pour l'enseignante ou l'enseignant des GPAE



- Comité sur la composition de la classe avec conciliateur faisant rapport au ministre (juin 2022)
- Comité sur la révision de l'article 8-9,00 (incluant les annexes 19 et 47)





Comparatif - Composition de la classe et EHDAA

Notre demande initiale:

Ajouter des ressources enseignantes, notamment pour répondre aux besoins des élèves HDAA ou ayant des besoins particuliers (suite)

Proposition de règlement :

- Mise à jour de l'entente de juin 2011 I M \$
- Soutien aux enseignantes et enseignants et aux élèves en milieux défavorisés (9 et 10), élargi aux milieux 7 et 8 afin de favoriser la stabilité des équipes.





Comparatif - Composition de la classe et EHDAA

Notre demande initiale:

- Garantir un minimum de services à chaque élève HDAA ou ayant des besoins particuliers
- Simplifier le processus d'identification des élèves HDAA et en réduire la durée
- Revoir la définition d'élève à risque et limiter la durée possible de ce statut, afin de faire identifier l'élève, le cas échéant, aux fins de pondération

Proposition de règlement :

Comité sur la révision du 8-9,00 (incluant des discussions sur les annexes 19 et 47)





Comparatif - Composition de la classe et EHDAA

Proposition de règlement :

Nouvelle annexe prévoyant des ressources en soutien aux titulaires des classes d'accueil (cela donne rien pour la francisation en classe régulière)

→ 2 M \$

Coût récurrent FSE-APEQ

- > Au moins 69,5 M \$
- > Au moins 580 équivalents temps plein (ETP)





Comparatif – Lourdeur de la tâche

Notre demande initiale:

Pour les enseignantes et enseignants du secondaire, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes seulement

Seriez-vous d'accord pour réduire le temps assigné en convertissant en temps de nature personnelle (TNP) (sans dépasser les 32 heures) une partie de la tâche complémentaire?

Proposition de règlement :

> Annualisation de la tâche (TC + TNP)





Comparatif – Lourdeur de la tâche

Notre demande initiale:

Pour les enseignantes et enseignants du préscolaire et du primaire seulement, incluant les spécialistes

- Seriez-vous d'accord pour faire passer le temps assigné de 27 à 26 heures en convertissant en temps de nature personnelle (TNP) (sans dépasser les 32 heures) une heure de la tâche éducative :
- Au primaire, en confiant une matière (éthique et culture religieuse (ECR), univers social ou autre) à une autre enseignante ou un autre enseignant;
- Au préscolaire, en ajoutant des périodes de spécialités;
- Pour les spécialistes, en diminuant d'une heure le temps moyen d'enseignement?

Proposition de règlement :

- Annualisation de la tâche (TC + TNP)
- Au préscolaire mettre le 30 min de spécialité des règles budgétaires en période libre, le temps de la TE reste le même, ainsi il y aura du temps d'encadrement ou d'activités étudiantes







Comparatif – Lourdeur de la tâche

Notre demande initiale:

Pour les enseignantes et enseignants de tous les secteurs

Retirer de la tâche des enseignantes et enseignants les surveillances prévues à la tâche éducative.

Proposition de règlement :

 Au primaire, surveillances confiées à d'autres corps d'emploi. En remplaçant ce temps par de l'encadrement. (environ I h/sem par enseignant)







Comparatif – Lourdeur de la tâche

Proposition de règlement :

Libération pour la correction des épreuves ministérielles (en sus des règles budgétaires)

- **→** IM\$
- ½ journée en 4e année
- I journée en 6e année
- Au moins 10 % des journées pédagogiques à l'entière discrétion du personnel enseignant et le reste du contenu après consultation du syndicat (en respect des ententes locales)





Comparatif – Lourdeur de la tâche

Coût récurrent FSE-APEQ

> Au moins 18 M \$



Comparatif – Précarité et insertion professionnelle

Notre demande initiale:

Améliorer les modalités de rémunération des enseignantes et enseignants à statut précaire, notamment en augmentant les taux (horaire, à la leçon et suppléance occasionnelle), en déplafonnant le maximum rémunéré pour les suppléances occasionnelles et en payant les suppléances effectuées par les enseignantes et enseignants sous contrat selon leur échelle de traitement

Proposition de règlement :

Contrats se poursuivant jusqu'au 30 juin lorsqu'ils couvrent les 80 dernier jours (au lieu de 100)



32



Comparatif – Précarité et insertion professionnelle

Notre demande initiale:

Assurer, pour les enseignantes et enseignants détenant un contrat à temps partiel, un pourcentage d'activités professionnelles (récupération, activités étudiantes, encadrement et surveillances autres que les surveillances de l'accueil et des déplacements) proportionnel au temps de présentation des cours et leçons et la participation rémunérée à TOUTES les journées pédagogiques prévues au calendrier

Proposition de règlement :

Rien





Comparatif – Précarité et insertion professionnelle

Notre demande initiale:

Introduire un mécanisme d'accompagnement (mentorat) à participation volontaire en prévoyant des libérations dans la tâche éducative pour les mentores et mentors, et les nouveaux enseignants et enseignantes

Proposition de règlement :

- Enseignantes et enseignants mentors (au lieu d'émérites)
 - Libération entre 20% et 40% de tâche éducative
 - Allocation annuelle de 1 600 \$
- > Accès au programme les 5 premières années







Comparatif – Précarité et insertion professionnelle

Coût récurrent FSE-APEQ

- > Au moins 27 M \$
- > Au moins 240 équivalents temps plein (ETP)





Comparatif – Rémunération

Notre demande initiale:

Rehaussement salarial et Éliminer des échelons

Proposition de règlement :

- Au I^{er} avril 2020 :
 - Majoration des 6 premiers échelons
 - ✓ 1 3,33 %
 - ✓ 2 5,75 %
 - √ 3 8,22 %
 - √ 4 6,10 %
 - √ 5 4,03 %
 - √ 6 2,00 %



Majoration de 1,5% au dernier échelon



Comparatif – Rémunération

Notre demande initiale:

> Rehaussement salarial et Éliminer des échelons (suite)

Proposition de règlement :

- Au le avril 2022 : majoration de 3,46% au dernier échelon
 - Hausse combinée au dernier échelon de 5%, équivalent au rangement 23
- Au 31 mars 2023, fusion des échelons 3 et 4 :
 - Réduisant ainsi d'un échelon l'échelle salariale
 - Avancement d'échelon à cette date plutôt qu'au le juillet







Comparatif – Rémunération

Notre demande initiale:

Prévoir une rémunération additionnelle pour certains éléments qui alourdissent la tâche

Proposition de règlement :

Rien





Comparatif – Rémunération

Notre demande initiale:

Augmenter significativement les montants de compensation en cas de dépassement d'élèves

Proposition de règlement :

- Augmentation de 1,20 \$ à 1,80 \$ de la compensation pour dépassement :
 - Ajustement des plafonds en proportion
 - Avec indexation par la suite



4,5 M \$



Comparatif – Rémunération

Notre demande initiale:

Revendiquer une contribution substantielle de l'employeur aux primes d'assurance

Proposition de règlement :

La contribution de l'employeur au régime collectif d'assurance maladie est toujours en discussion à la table intersectorielle







Comparatif – Rémunération

Sectorielle

Coût récurrent FSE-APEQ

> Au moins 229,5 M \$





Comparatif – Formation professionnelle

Notre demande initiale:

Considérer que le TNP est réputé effectué aussitôt que la présentation des cours et leçons est terminée dans l'année

Proposition de règlement :

2 heures de TNP par semaine ou 80 heures annuellement peuvent être effectuées à l'extérieur du centre





Comparatif – Formation professionnelle

Notre demande initiale:

Prévoir dans la tâche du temps pour suivre des cours du baccalauréat en enseignement professionnel

Proposition de règlement :

- Temps dans la tâche complémentaire pour suivre les cours du Bacc :
 - Les libérations sont accordées l'année suivante
 - I5h/crédit, Max 45h/année





Comparatif – Éducation des adultes

Notre demande initiale:

Ajouter des journées pédagogiques à l'intérieur des 800 heures

Proposition de règlement :

➤ 32 heures de journées pédagogiques et prise en compte du suivi pédagogique lors de l'élaboration de la tâche (actuellement 24 h)



Au moins 2 M \$





Comparatif – Éducation des adultes

Notre demande initiale:

Etablir des maximums d'élèves par groupe

Proposition de règlement :

➢ Rien





Comparatif – Formation professionnelle et Éducation des adultes

Notre demande initiale:

Obtenir plus facilement des contrats à temps plein menant à l'acquisition de la permanence et augmenter le plancher d'emploi

Proposition de règlement :

- > Ajout de 75 postes FP-EDA au 1er juillet 2021 et
- Comité pour établir un nouveau mécanisme d'octroi de poste





Comparatif – Formation professionnelle et à l'Éducation des adultes Proposition de règlement :

> Soutien à la composition de la classe FP-EDA

→ 2,2 M \$

- Mandat du CNC d'étudier l'enseignement individualisé à la FP et à distance à la FP et l'EDA (formation d'un comité)
- Réduction préalablement déterminée pour le déclenchement d'un contrat à temps partiel 144 heures à la FP et 200 heures à l'ÉDA







Comparatif – Autres

Proposition de règlement :

- > Amélioration du processus d'arbitrage
- Adaptation à la LNT (minimum de 2 jours pour obligation familiale, notion de parent, harcèlement psychologique et prise du congé pour décès au décès ou aux funérailles, au choix de l'enseignante ou de l'enseignant)
- Possibilité de débuter le congé pour décès la veille dans le cas d'aide médicale à mourir
- Possibilité d'utiliser les 6 journées de maladie pour affaires personnelles avec préavis de 24h (non consécutif)
- Intégration dans les matières locales des listes de rappel à la FP et à l'ÉDA





Comparatif – Autres

Proposition de règlement - soumis à la table centrale - CSQ

CSQ

- Cumul d'expérience durant une invalidité
- Maternité durant l'été
- Santé globale





3. Proposition de règlement

La proposition de règlement sectoriel représente un coût récurrent FSE-APEQ

- > Au moins 225 M \$
 - majoration de traitement propre aux enseignantes et enseignants
- > Au moins 119 M \$
 - aux conditions d'exercice de la profession enseignante
- Total sectoriel : Au moins 344 M \$





3. Proposition de règlement

Sectorielle











3. Proposition de règlement

La mobilisation:

Tant que tout n'est pas réglé, la mobilisation est maintenue!

Moyens de pression toujours en vigueur :

- I. Opération « Invasion numérique »
- 2. Opération « On se déconnecte »
- 3. Opération « Ne touche pas à mes pédagos »



Questions?

- Comité plénier d'échange
 - •Un tour de parole par personne
 - Durée de l'intervention 2 min
 - À 20 secondes de la fin, nous vous inviterons à conclure.





4. Règlement de Propositions (vote)

Proposition

"Acceptez-vous la proposition de règlement sectoriel sur l'Entente nationale négociée par la FSE-CSQ et présentée en assemblée générale? "

Oui ou non





L'annonce de propositions ?

- · Comité plénier d'annonce de proposition
 - Un tour de parole par personne
 - La personne formule sa proposition
 - Elle pourra en faire la présentation dans un deuxième temps
 - Présentation des propositions
 - 2 min par proposition, max 6 min
 - À 20 secondes de la fin, nous vous inviterons à conclure
 - Recherche d'un appuyeur





Délibérante

- Délibérante :
 - Deux tours de parole possible par personne (priorité au premier tour)
 - Durée de chaque intervention 2 min
 - À 20 secondes de la fin, nous vous inviterons à conclure





Droit de réplique

- Chaque proposeur bénéficie d'un dernier droit de parole
- Durée de l'intervention 2 min, max 6 min
 - À 20 secondes de la fin, nous vous inviterons à conclure





Consignes pour le vote

- Chaque personne ayant son lien unique, ne pourra voter qu'une seule fois par question :
 - Au moment indiqué, vous verrez apparaître un «sondage» et il suffira d'y répondre;
 - Pour les IPHONE ou IPAD, il se pourrait que vous ayez à cliquer sur « sondage en cours » pour démarrer le sondage;
 - Si vous avez une difficulté technique durant le vote, veuillez le signaler promptement en levant la main;
 - Le résultat du vote ne sera pas divulgué ce soir (12 mai), considérant l'ajournement de l'AG à demain, 13 mai 2021;
 - Une fois que tous les membres auront exercé leur droit de vote, les résultats seront transmis.



Consignes pour le vote

- Tout le processus de vote est entièrement anonyme (pendant le vote, les résultats et le rapport). Chaque membre ne peut voter qu'une seule fois grace à son lien unique;
- ATTENTION : Une fois que vous aurez cliqué sur «soumettre», il est impossible de revenir en arrière pour changer le vote;
 - Si vous assistez à la rencontre par une ligne téléphonique, vous ne pourrez pas voter;
 - N'oubliez pas de prévoir un chargeur, afin d'avoir de l'énergie jusqu'à la fin de la rencontre.



4. Règlement de Propositions (vote)

Proposition

"Acceptez-vous la proposition de règlement sectoriel sur l'Entente nationale négociée par la FSE-CSQ et présentée en assemblée générale? "

Oui ou non

Le 12 mai : Proposée par Martine Provost, appuyée par Jean-François Touzin





Merci et bonne soirée!



Portrait d'une tâche annualisée de titulaire au primaire (EXEMPLE)

Voici le détail, pour un horaire de 5 jours, de 32 heures par semaine, donc de 1280 heures par année.

Tâche éducative (TÉ)				
	Hebdomadaire	Annuelle		
Cours et leçons	1230 min	738 h		
Surveillance	30 minutes	18 h		
Encadrement	40 minutes	24 h		
Récupération	40 minutes	24 h		
Activités étudiantes	40 minutes	24 h		
Total	1380 min	828 h		

712000	es professionnelles	,
	Hebdomadaire	Annuelle
Accueil et déplac.	120 min	72 h
Rencontre	15 min	9 h
Comité	15 min	9 h
Suivi à l'enca.	50 min	30 h
Travail indivi.	35 min	21 h
Bloc résiduel	5 min	3 h
Sous-Total	240 min	144 h
Travail personnel*	300 min (x40 sem)	200 h
Sous-total	9 h	344 h
Journées péda	gogiques : 5 h 24 X 20	108 I
	Grand total annuel	452 l

La tâche est donc de 828 h + 452 h = 1280* heures annuellement

*80 heures de travail personnel sont faites au lieu choisi par l'enseignante ou l'enseignant.



Plage et durée	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5	
Surveillance / 10 min						
Accueil et déplacement		3 minutes	3 minutes	3 minutes	3 minutes	
1 ^{re} période / 1h		Maths	Maths	Français	Maths	
Accueil et déplacement	3 minutes	3 minutes	3 minutes	3 minutes	3 minutes	
2º période / 1h	Français		Français	Maths	Maths 30 min	
Accueil et déplacement	3 minutes		3 minutes	3 minutes		
Récréation / 20 min	Récupération		Surveillance			
Accueil et déplacement	3 minutes	3 minutes	3 minutes		3 minutes	
3º période / 1 h	Maths	Français	Français	Dîner plus	Français	
Accueil et déplacement	3 minutes	3 minutes	3 minutes	tôt/ 40 minutes d'activité	3 minutes	
Dîner / 75 min	Dîner			étudiante	Dîner	
Accueil et déplacement	3 minutes	3 minutes	3 minutes	3 minutes	3 minutes	
4º période / 1 h	Français	Maths	Arts	ECR	Maths	
Accueil et déplacement	3 minutes	3 minutes	3 minutes	3 minutes	3 minutes	
Récréation / 20 min					Récupération	
Accueil et déplacement	3 minutes	3 minutes	3 minutes	3 minutes		
5º période / 1 h	Sciences	Univers social	Maths	Arts		
Accueil et déplacement	3 minutes	3 minutes	3 minutes	3 minutes		
Surveillance / 10 min	Autobus					
Après l'école	Rencontre d'équipe 15 min					
Inscrit à l'horaire 24 h 19 min	5 h 00	4 h 24	5 h 47	5 h 00	4 h 08	



Portrait d'une tâche annualisée au secondaire (EXEMPLE)

Voici le détail, pour un cycle de 9 jours, 4 périodes de 75 minutes par jour, donc 1280 heures par année.

Tâche éducative (TÉ)						
Cycle 9 jours Annuelle						
Cours et leçons	24 périodes	600 h				
Surveillance	45 minutes	15 h				
Activités étudiantes	120 minutes	40 h				
Encadrement	75 minutes	25 h				
Récupération	120 minutes	40 h				
Total	36 heures	720 h				

Autres tâches professionnelles (ATP)					
	Cycle 9 jours	Annuelle			
Accueil et déplacement	240 minutes	80 h			
Rencontre niveau	60 minutes	20 h			
Travail individuel	75 minutes	25 h			
Comités	120 minutes	40 h			
Suivi à l'encadrement	120 minutes	40 h			
Bloc résiduel	141 minutes	47 h			
Sous-total	756 min	252 h			
Travail personnel*	5 h (40 semaines)	200 h			
Journées pédagogiques : 5 h 24 X 20 10					

Total annuel 560 h

La tâche est donc de 720 h + 560 h = 1280* heures annuellement

*80 heures de travail personnel sont faites au lieu choisi par l'enseignante ou l'enseignant.



Plage et durée	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5	Jour 6	Jour 7	Jour 8	Jour 9
Avant les cours	Surveillance 15 min		Surveillance 15 min					Surveillance 15 min	
Accueil et déplacement	5 minutes	5 minutes	5 minutes			5 minutes	5 minutes	5 minutes	5 minutes
Période 1	MATH-31	MATH-34	MATH-33			MATH-31	MATH-32	MATH-34	MATH-34
Accueil et déplacement	5 minutes	5 minutes	5 minutes			5 minutes	5 minutes	5 minutes	5 minutes
Récréation									
Accueil et déplacement	5 minutes	5 minutes		5 minutes		5 minutes	5 minutes	5 minutes	
Période 2	MATH-32	MATH-31		MATH-33		MATH-33	MATH-34	MATH-31	
Accueil et déplacement	5 minutes	5 minutes		5 minutes		5 minutes	5 minutes	5 minutes	
Diner / 50 minutes			Diner plus tôt / Récup. 30 min		Diner plus tôt / Récup. 30 min				
Accueil et déplacement	5 minutes	5 minutes	5 minutes	5 minutes				5 minutes	5 minutes
Période 3	MATH-33	MATH-32	MATH-31	MATH-34				MATH-32	MATH-33
Accueil et déplacement	5 minutes	5 minutes	5 minutes	5 minutes				5 minutes	5 minutes
Récréation									
Accueil et déplacement		5 minutes		5 minutes	5 minutes	5 minutes			5 minutes
Période 4		MATH-33		MATH-31	MATH-32	MATH-34			MATH-32
Accueil et déplacement		5 minutes		5 minutes	5 minutes	5 minutes			5 minutes
Après les cours		Rencontre des maths 60 min							
Inscrit à l'horaire 36 h 45 min	4 h 30	6 h 40	3 h 35	4 h 15	1 h 55	4 h 15	2 h 50	4 h 30	4 h 15



L'annualisation de la tâche en résumé

Dispositions générales

- Recul patronal complet sur sa volonté de décloisonner : le TNP (ou tâches personnelles) est toujours parfaitement protégé.
- Donc, on ne peut plus parler de décloisonnement, mais d'annualisation.
- Comme tout changement, ce nouveau modèle entraînera une certaine insécurité ou des appréhensions, mais il comporte objectivement certains aspects positifs.
- Ça n'allège pas la tâche, mais ça procurera davantage de souplesse dans la gestion du temps pour les enseignantes et enseignants.
- Présence à l'école ou au centre réduite de 32 à 30 heures par semaine en moyenne.

Composantes de la tâche

Exactement les mêmes composantes avec les mêmes nombres d'heures, mais sur base annuelle au lieu d'hebdomadaire (sauf les cours et leçons et les activités de formation et d'éveil qui demeurent sur base hebdomadaire⁵): Sous réserve de l'annualisation déjà possible à la FP et à l'EDA.



Primaire

Tâche globale	32 heures x 40 semaines = 1 280 heures
Tâche assignée (TE + TC)	27 heures x 40 semaines = 1 080 heures
Tâche éducative (TE)	23 heures x 36 semaines = 828 heures
Autres tâches professionnelles (ATP) (ou tâche complémentaire (TC))	1 080 heures – 828 heures = 252 heures – 108 heures = 144 heures / 36 semaines = 4 heures / semaine
Tâches personnelles (ou TNP)	5 heures x 40 semaines = 200 heures, dont 80 heures au lieu déterminé par l'enseignante ou l'enseignant (30 heures par semaine en moyenne de présence obligatoire à l'école)

Secondaire

Tâche globale	32 heures x 40 semaines = 1 280 heures
Tâche assignée (TE + TC)	27 heures x 40 semaines = 1 080 heures
Tâche éducative (TE)	20 heures x 36 semaines = 720 heures
Autres tâches professionnelles (ATP) (ou tâche complémentaire (TC))	1 080 heures – 720 heures = 360 heures – 108 heures ⁷ = 252 heures / 36 semaines = 7 heures / semaine
Tâches personnelles (ou TNP)	5 heures x 40 semaines = 200 heures, dont 80 heures au lieu déterminé par l'enseignante ou l'enseignant (30 heures par semaine en moyenne de présence obligatoire à l'école)



^{6 20} journées pédagogiques x 5,4 heures = 108 heures.

⁷ Idem.

Horaire

- Aucun TNP n'a à être fixé à l'horaire, tout comme les TE et TC qui ne nécessitent pas une présence récurrente.
- Plus grande liberté, surtout au secondaire, à la FP et à l'EDA, et aucune reddition de compte.
- Exemples de besoins ponctuels :
 - rencontre avec la direction ou avec d'autres membres du personnel;
 - rencontre d'un parent;
 - rencontre pour un plan d'intervention;
 - besoins ponctuels des élèves.
- Les besoins permanents ne concernent pas les cours et leçons ou les activités de formation et d'éveil.
- Exemples de besoins permanents :
 - remplacer une enseignante ou un enseignant en invalidité ou en congé de maternité pour une activité récurrente :
- comité;
- activité étudiante (club d'échec, radio étudiante, etc.);
- période de récupération.

Tout besoin ponctuel ou permanent s'ajoutant à la tâche prévue doit être compensé par le retrait d'autres tâches équivalentes et dans tous les cas, le maximum annuel doit être respecté.

Modalités de mise en œuvre

- En cas de litige au moment de la consultation de l'organisme de participation, recours au mécanisme de résolution de conflit du CSS. Si le litige persiste, appel au conciliateur. À tout moment, un grief peut être déposé.
- Si une enseignante ou un enseignant veut contester sa tâche en début d'année ou à n'importe quel moment au cours de l'année, après avoir tenté de résoudre le problème avec la direction, elle ou il peut s'adresser à l'organisme de participation au niveau de l'école. En cas d'échec, elle ou il pourra s'adresser au mécanisme au niveau du CSS, et finalement, si nécessaire, au conciliateur.
- Dans tous les cas, l'enseignante ou l'enseignant désirant contester un excès de tâche doit se manifester dès que cet excès semble ne pas pouvoir se résorber en cours d'année, et non attendre en fin d'année pour réclamer compensation. La modification apportée à la clause 6-5.01 ferme assez clairement la porte à ce type de recours. Attendre la fin de l'année pour faire démonstration qu'une enseignante ou un enseignant a accompli 1 150 heures de tâche assignée au lieu de 1 080 n'aurait guère de chance de succès.